



SERVICE VOIRIE

79 rue Pierre Sépard 92320 CHATILLON

☎ 01 58 07 15 71

✉ st.voirie.secretariat@chatillon92.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE BENNES

La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée à l'adresse mail ci-dessous.

LE DECLARANT

M. Mme Société (N° de Siret :)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

INFORMATIONS NECESSAIRES

Adresse de chantier :

Longueur de la benne : Surface occupée (en m²)

A compter du : jusqu'au :

Soit.....jour(s)

DROITS DE VOIRIE

Vu la délibération du Conseil municipal de Châtillon (92320) fixant les tarifs applicables sur la commune, notamment ceux relatifs à l'occupation du domaine public, en vigueur, la redevance pour l'installation temporaire d'une benne sur le domaine public est fixée à **4 euros par jour et par m²**.

La facturation est assurée par le territoire Vallée Sud Grand Paris. Un titre de recettes indiquant les modalités de paiement vous sera adressé à l'issue de l'occupation.

Protection des données personnelles

Responsable du traitement : les informations sur le présent formulaire sont recueillies par la commune de Châtillon (92320) et peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé.

Finalités : Les données sont collectées afin d'établir l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public vous permettant d'installer une benne sur le domaine public. Les informations sont aussi destinées à pouvoir vous contacter et facturer cette prestation.

Base légale : Le traitement de vos données à caractère personnel se fonde sur l'obligation légale.

Destinataires : Les informations recueillies sont destinées aux services techniques de la commune de Châtillon, à Vallée Sud Grand Paris et à la Trésorerie pour le traitement de la facturation et des opérations financières. Elles peuvent également être transmises au département des Hauts de Seine en cas d'installation sur une voie départementale.

Durée de conservation : Les données collectées seront conservées cinq ans après la fin de la réalisation de l'évènement.

Utilisation des données : la Commune s'engage, afin de protéger la confidentialité des données personnelles recueillies, à ce que celles-ci ne soient pas confiées, ni cédées, ni échangées, ni revendues à des tiers (entreprises ou organismes) à des fins commerciales ou de prospection ;

Vos droits : Conformément au règlement européen n° 2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 06/01/1979 modifié, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de traitement des informations vous concernant.

Exercice de vos droits : ces droits s'exercent sur simple demande adressée par courrier postal à Madame la Maire (Mairie de Châtillon-dpo 1 place de la Libération BP 88, 92322 Châtillon Cedex) ou par courrier électronique au délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : dpo@chatillon92.fr Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL=Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr) ou celui de la commune de Châtillon (www.ville-chatillon.fr). Si vous estimez, après cette démarche, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je m'engage à régler la totalité des redevances de voirie relatives à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.

Je m'engage à avertir le service voirie en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.

Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.

DATE :

NOM ET SIGNATURE :